

## Déclaration d'impôt française sur les revenus

### Procédure

1. Préparation des documents nécessaires selon la check-list ci-jointe.
2. Prise de Rendez-vous par téléphone pour un entretien de maximum 45 min en nos bureaux avec un fiscaliste.

Les horaires s'étendent de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 à partir du 19 avril 2021 jusqu'au 3 juin 2021 pour les résidents du département de l'Ain et jusqu'au 10 juin 2021 pour les résidents du département de la Haute-Savoie.

### Tarifs

- CHF 150.- célibataire sans bien immobilier loué en France
- CHF 200.- marié sans bien immobilier loué en France
- CHF 200.- célibataire avec un bien immobilier loué (avec estimation de la charge fiscale incluse)
- CHF 250.- marié avec un bien immobilier loué (avec estimation de la charge fiscale incluse)
  
- CHF 50.- Estimation de la charge fiscale
- CHF 50.- pour chaque bien immobilier supplémentaire
- CHF 50.- sur formulaire papier

**N.B. Honoraires à payer au comptant le jour du rendez-vous (5% de majoration avec carte bancaire)**

#### Domaine d'expertise :

- salarié frontalier du canton Genève
- salarié frontalier du canton de Vaud et du Valais
- indépendant du canton de Genève
- retraité poly-pensionné (personne ayant des rentes suisses et françaises),
- retraité mono-pensionné (personne ayant uniquement des rentes suisses),
- personne au bénéfice d'une rente d'invalidité
- résident étranger
- revenus fonciers



## Check-list pour la déclaration d'impôt sur les revenus:

- **Identifiants permettant l'accès à l'ESPACE PERSONNEL sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) :**  
**N° fiscal :** \_\_\_\_\_ **Mot de passe :** \_\_\_\_\_
- Certificat(s) de salaire
- Certificat(s) de rente
- Attestation quittance (Genève uniquement)
- Justificatif de retrait d'un capital 2ème pilier ou 3ème pilier ou libre passage
- Si option pour les frais professionnels réels :
  - Nombre de jours travaillés : \_\_\_\_ jours
  - Dist. parcourue entre le domicile et le lieu de travail (indiquer les km pour un aller) : \_\_\_\_ km
  - Frais de repas : tickets de restaurant
  - Copie de la carte grise
  - Frais de péage, autoroute
  - Frais de parking (P+R, autres)
  - Intérêts sur emprunt (si emprunt destiné au paiement du véhicule utilisé pour les trajets domicile/travail)
  - Frais de formation/perfectionnement
- Cotisations syndicales (organismes dont le siège est en France)
- Attestations fiscales au 31 décembre des comptes bancaires hors France
- Justificatifs remis par les organismes relatifs aux revenus de capitaux mobiliers français
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique
- Propriétaire d'immeuble loué :
  - Régime micro-foncier (revenus locatifs annuels inférieurs à EUR 15'000.-) : montant brut des loyers encaissés charges non comprises
  - Autres : Revenus locatifs et charges / frais d'entretien / intérêts sur emprunt
- Autres revenus / indemnité de départ/ indemnités journalières (chômage, maladie, accident, maternité)
- Justificatifs des revenus des personnes à charge
- Pensions alimentaires reçues pour les enfants mineurs et/ou majeurs (si l'enfant majeur est rattaché à votre déclaration de revenu)
- Pensions alimentaires versées aux enfants mineurs et/ou majeurs (si l'enfant majeur n'est pas rattaché à la déclaration de revenu du parent versant la pension)
- Liste des polices d'assurance vie détenues à l'étranger
- Primes assurance maladie (CMU/Lamal)
- Dons et versements aux partis politiques (organismes dont le siège est en France ou dans l'EEE)
- Frais de garde des enfants de moins de 6 ans (pour le parent détenteur du droit de garde)
- Justificatifs relatifs aux services à la personne (sommes versées pour l'emploi à domicile)
- Tout autre élément vous semblant pertinent dans le cadre de votre situation personnelle